DEPARTEMENT du VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20240315-2024-022-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

D'ARGENTEUIL

D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE D'ERMONT

COMMUNE D'ERMONT

\_\_\_\_\_

SÉANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00

### OBJET: ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 8 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN.

N°2024/022

## Présents :

M. Xavier HAQUIN, Maire

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M.RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire* 

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux* 

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condidtion de quorum est de 18 membres présents). M. BLANCHARD
Mme APARICIO TRAORE
Mme GUEDJ
Mme BENLAHMAR
M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à M. NACCACHE)
(pouvoir à Mme CABOT)
(pouvoir à Mme DEHAS)
(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)
(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Déposée en Sous-Préfecture le : 19 03 24

Publiée le : 22 03 24

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

### **OBJET:**

# ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2023

# Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1;

VU la délibération n°2021/072 du Conseil municipal du 2 juillet 2021 portant cession en tréfonds des parcelles AI 714 et 716 à la SARL BATIS SANTE sur un terrain d'assiette de 4 117m² du stade Raoul Dautry ;

VU la délibération n°2022/011 du Conseil municipal du 18 février 2022, portant cession des trois locaux à usage commercial sis 3 bis rue Saint Flaive Prolongée, appartenant à la ville : mise en vente sous forme d'un appel public et approbation des cahiers des charges de cession :

VU la délibération n°2022/114 du Conseil municipal du 24 juin 2022 portant acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 823, lots a et c, sises rue du Stand – abords du groupe scolaire Eugène Delacroix;

VU la délibération n°2022/138 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 portant cession de biens communaux à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France ;

VU la délibération n°2022/172 du Conseil municipal du 10 novembre 2022 portant cession de biens communaux à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France et 38 rue de Stalingrad;

VU la délibération n°2023/020 du Conseil municipal du 17 février 2023, portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 46 rue du Général Decaen;

VU la délibération n°2023/021 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant cession d'un bien communal à usage de consigne vélos, sis place Nelson Mandela au profit de la Communauté d'Agglomération Val Parisis;

VU la délibération n°2023/022 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant cession du droit au bail à construction — Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD - Résidence les Primevères, sise 100 rue du Professeur Calmette;

VU la délibération n°2023/023 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant acquisition de la résidence à usage de logements foyers pour personnes âgées, foyer Jeanne d'Arc, sise 33 rue de la Petite Bapaume;

VU la délibération n°2023/058 du Conseil municipal du 14 avril 2023, portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 52 rue du Général Decaen;

VU la délibération n°2023/059 du Conseil municipal du 14 avril 2023 portant cession du droit au bail à construction — Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD - Résidence les Primevère, sise 100 rue du Professeur Calmette — modification de l'acquéreur pressenti ;

VU la délibération n°2023/099 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant acquisition par la Ville des parcelles et lots de volume, propriété de VAL PARISIS HABITAT : parcelles cadastrées section AB n° 817, AP n° 205, 206 et 207 ; parcelles cadastrées section AB n° 360p, AC 706p, AD n° 869p en cours de division ; lot de volume 1 portant sur les parcelles AD n°882, 885 et 887 ;

VU la délibération n°2023/100 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France;

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions dressé par le Maire pour l'année 2023, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de céder et d'acquérir les différents biens immobiliers susvisés dont l'utilité et les objectifs recherchés pour chacun d'eux sont respectivement spécifiés dans chacune des délibérations susvisées ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter en Conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

# Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023 ;
- DIT que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Pour extrait conforme.

Conseiller départemental du Val d'Oise, Xavier HAQUIN



délibération n°24/022. du. 157/08/24

ERMONT, 16...**/3./03/2**/9 Le Maire,

**ACQUISITIONS 2023** 

Acte signé le 13/09/2023 et rectificatif le Conditions administratives Acte signé le 08/02/2023 Acte signé le 11/10/2023 Acte signé le 11/10/2023 Acte signé le 11/10/2023 Acte signé le 26/05/2023 Acte signé le 11/10/2023 Délibération 2022/114 Délibération 2023/023 Délibération 2023/099 Délibération 2023/099 Délibération 2023/099 Délibération 2023/099 Délibération 2023/099 17/11/2023 Prix de l'acquisition 3 800 000 euros 100 000 euros 700 000 euro 1 euro 1 euro 1 euro 1 euro Références cadastrales 33 rue de la Petite Bapaume AR 93 et 230 – 5 973 m² AD 882, 885 et 887 lot AB 858 et 859 - 2 353 AP 205, 206 et 207 -AB 823 lots a et c  $AC 714 - 1116 \text{ m}^2$ AB 817 - 194 m<sup>2</sup> de volume 1 3487 m² Rue du Professeur Calmette Rue du Stand / abords du Avenue de l'Europe / les groupe scolaire Eugène 37 rue du Plessis – les 27/29 rue de la Halte Localisation Espérances Delacroix Babaumes Rue Louise Locaux à usage de bureaux et salles de réunion Emprise publique en nature d'espaces verts Résidence pour Personnes Agées – Jeanne Parcelles à usage de jardins partagés / city stade et terrain supportant les bâtiments Parcelle à usage d'espaces verts et de Emprise de voiries et espaces verts Locaux d'activités Calmette Nature du bien cheminements Prouvé

Parcelle à usage d'espaces verts et cheminements piétons – résidence Saint Flaive	2 rue de l'Audience	AD 892 – 3 807 m²	1 euro	Délibération 2023/099	
				Acte signé le 11/10/2023	



# **CESSIONS 2023**

Rue Saint Flaive Prolongée   AD 839/840 – lot n°4 et	Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de cession	Conditions administratives
Rue Saint Flaive Prolongée         AD 839/840 – lot n°4 et 5         280 000 euros           1 rue Anatole France         AO n° 635 et 636 lots 1, 7 et 31 – 67,92 m² 280 000 euros         1000 euros           38 rue de Stalingrad         AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m² 80 et 54 38,51 m² 80 et 54 38,51 m² 10t de volume n° 2         20 000 euros 20 m²					
Rue Saint Flaive Prolongée         AD 839/840 – lot n°4 et 5         280 000 euros           1 rue Anatole France         AO n° 635 et 636 lots 1, 7 et 31 – 67,92 m²         215 000 euros           Rue Saint Flaive Prolongée         AD 839/840 – lot n°6         280 000 euros           38 rue de Stalingrad         AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m²         110 000 euros           Place Nelson Mandela         lot de volume n°2         20 000 euros           52 rue du Général Decaen         AM 667 – terrain de 201 m² - 201 m² - 450 m²					
1 rue Anatole France	Cession d'un local commercial	Rue Saint Flaive Prolongée	AD 839/840 – lot n°4 et 5	280 000 euros	Délibération 2022/011
1 rue Anatole France AO n° 635 et 636 lots 1, 7 et 31 – 67,92 m² 7 et 31 – 67,92 m² 215 000 euros  Rue Saint Flaive Prolongée AD 839/840 – lot n°6 280 000 euros  38 rue de Stalingrad AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m² 110 000 euros  Place Nelson Mandela lot de volume n°2 20 000 euros  52 rue du Général Decaen AM 667 – terrain de 265 000 euros 201 m² - 45 rue du Général Decaen 450 m² - 450 m² -			n		Acte signé le 01/03/2023
True Anatole France $7 \text{ et } 31-67,92 \text{ m}^2$ 215 UDO euros  Rue Saint Flaive Prolongée AD 839/840 – lot n°6 280 000 euros  38 rue de Stalingrad AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m² AH 516 20 000 euros 10t de volume n°2 AH 516 20 000 euros 10t de volume n°2 AM 667 – terrain de 201 m² - 201 m² - 46 rue du Général Decaen 450 m² - 450 m² -			AO n° 635 et 636 lots 1,	2000	Délibération 2022/138
Rue Saint Flaive ProlongéeAD 839/840 – lot n°6280 000 euros38 rue de StalingradAO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m²110 000 eurosPlace Nelson Mandela 52 rue du Général DecaenAH 516 lot de volume n°220 000 euros52 rue du Général DecaenAM 667 – terrain de 	Logement de type 14	1 rue Anatoie France	7 et 31 – 67,92 m²	213 000 enros	Acte signé le 14/03/2023
Rue Saint Flaive Prolongee  AD 839/840 – 10t in b  AO n° 635 et 636 lots  So et 54 38,51 m²  AH 516  Place Nelson Mandela  lot de volume n°2  AM 667 – terrain de  201 m² -  AM 664 – terrain de  450 m² -				000	Délibération 2022/011
38 rue de Stalingrad       AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m²       110 000 euros         Place Nelson Mandela Place Nelson Mandela S2 rue du Général Decaen       AM 667 – terrain de 201 m² - 201 m² - 46 rue du Général Decaen       20000 euros 2000 euros 201 m² - 2	Cession d'un local commercial	Rue Saint Flaive Prolongee	AD 839/840 - lot n 6	280 000 euros	Acte signé le 05/04/2023
20 oet 54 38,51 m²  AH 516  Place Nelson Mandela  lot de volume n°2  AM 667 – terrain de  201 m² –  AM 664 – terrain de  450 m² –  450 m² –		-	AO n° 635 et 636 lots	40000	Délibération 2022/172
Place Nelson Mandela lot de volume n°2 20 000 euros son de du Général Decaen 201 m² - 201 m² - 265 000 euros 46 rue du Général Decaen 450 m² - 330 000 euros	Logement de type T2	38 rue de Stalingrad	50 et 54 38,51 m²	TTO OOD ENLOS	Acte signé le 12/04/2023
Flace Nelson Mandela lot de volume n°2  AM 667 – terrain de 265 000 euros  AM 664 – terrain de 330 000 euros  450 m² –			AH 516	000 00	Délibération 2023/021
52 rue du Général Decaen 201 m² - 201 m² - AM 664 – terrain de 330 000 euros 46 rue du Général Decaen 450 m² -	Local à usage de consigne velos	Place Nelson Mandela	lot de volume n°2	20 000 edios	Acte signé le 21/04/2023
201 m² - 203 000 euros  46 rue du Général Decaen  201 m² - 203 000 euros  450 m² - 450 m² -		2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	AM 667 – terrain de	2000 350	Délibération 2023/058
46 rue du Général Decaen 450 m² -	Pavillon de type 4 – 95,35 m²	5z rue au General Decaen	201 m² -	203 000 60103	Acte signé le 16/05/2023
40 rue du General Decaell 450 m² -	5	ومدمه والمؤمة والمريس كالا	AM 664 – terrain de	320 000 022	Délibération 2023/020
	Pavillon de type 4 – 93,82 m	40 rue du General Decaell	450 m² -	220 000 enios	Acte signé le 14/06/2023

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20240315-2024-022-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Délibération 2023/100	Acte signé le 11/10/2023	Délibération 2021/072	Acte signé le 03/08/2023	Délibérations 2023/022 et	2023/059	Acte signé le 19/12/2023
180 000 euros		460 514 euros		4 500 000 euros		
AO n° 635 et 636 lots 11,12 et 44 – 52,16 m²		AI 754 et 756 – lot de	Al 754 et 756 – lot de volume 1 – 4 154 m²			AC 602 et 606
	1 rue Anatole France		105 rue de Saint Gratien / rue des Bornes volume 1 – 4 154 m²		110 rue du Professeur Calmette	
	Logement de type T2		Tréfonds pour création d'un parking souterrain		EHPAD les Primevères	